

Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de BUDOS

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE Service ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Commune de PUJOLS-SUR-CIRON



Exercice 2020

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service	2
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	4
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	4
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	6
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	6
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	6
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification	7
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	8
2.3.	Recettes	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	11
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	12
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)..	12
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	13
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	13
4.	Financement des investissements.....	14
4.1.	Montants financiers	14
4.2.	Etat de la dette du service.....	14
4.3.	Amortissements	14
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux..	14
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	15
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	16

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal des Eaux de BUDOS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : PUJOLS-SUR-CIRON
- Existence d'une CCSPL Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 01/04/1999
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 01/01/2013

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage

Données sur le contrat d'affermage :

- Nom du prestataire : **SUEZ Environnement**
- Date de début de contrat : **01/01/2013**
- Date de fin de contrat initial : **31/12/2024**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature exacte de la mission du délégataire :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des accessoires hydrauliques, des collecteurs > 6 ml, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	Contrôle des branchements

La collectivité prend à sa charge :

Renouvellement	de l'hydraulique des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	--

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **362** habitants au 31/12/2020 (336 au 31/12/2019).

Commune	Abonnés AEP au 31/12/2020	Dont abonnés Assainissement Collectif	% Abonnés AC / AEP	Population(*)	Population desservie par l'assainissement collectif
PUJOLS-sur-CIRON	435	194	44,59 %	811	362
Total	435	194	44,59 %	811	362

(*) : population sur la base des données INSEE au 1er janvier 2021 Date de référence statistique : 1er janvier 2017

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **194** abonnés au 31/12/2020 (178 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Dont abonnés non domestiques	Variation en %
Pujols-sur-Ciron	178	194	0	9%
TOTAL	178	194	0	9%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 194.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 37,67 abonnés/km au 31/12/2020. (34,56 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,87 habitants/abonné au 31/12/2020. (1,89 habitants/abonné au 31/12/2019).

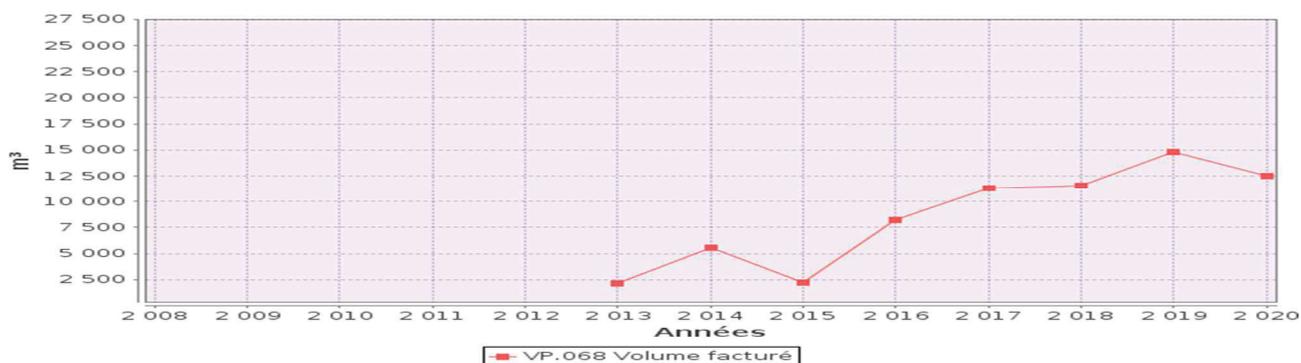


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés en 2019 (m ³)	Volumes facturés en 2020 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	14 837	12 502	-15,7%
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés aux abonnés	14 837	12 502	-15,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 5,15 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- dont 2,2 km de réseau de refoulement et 5 postes de refoulement.

soit un linéaire de collecte total de 5,15 km (5,15 km au 31/12/2019).

Il n'y a pas d'ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration Station du BOURG Code Sandre de la station : 0533343V002

Caractéristiques générales																								
Filière de traitement											Filtres plantés de Roseaux													
Date de mise en service											Février 2013													
Commune d'implantation											Pujols-sur-Ciron													
Lieu-dit											Bourg													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾											300 EH ou Equivalent-Habitant													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											45													
Prescriptions de rejet																								
Soumise à :							<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du							19/08/2009										
Milieu récepteur du rejet							Type de milieu récepteur							Milieu hydraulique superficiel										
							Nom du milieu récepteur							Ruisseau de l'Arec										
Polluant autorisé							Concentration au point de rejet (mg/l)							et / ou			Rendement (%)							
DBO ₅							35							<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60							
DCO							125							<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60							
MES							35							<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50							
Concentration sur effluent traité :																								
Date	Débit	Charge hydraulique			MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
					E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
		m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	
16/06	18,3	40,7	25,6	31	97,7	49,0	139	94,5	17,9	23	97,5	99,6	2,58	17	87,2	2,58	80,1	39,7	0,337	13,7	21,1	12		
Normes				35	90		125	75		35	80													

La qualité de rejet des eaux usées traitées était moyenne lors du bilan d'autosurveillance 2020 sur le paramètre DCO (Demande Chimique en Oxygène)

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	Février 2013
Commune d'implantation	Pujols-sur-Ciron
Lieu-dit	Mareuil
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150 EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	23 m ³ /j

Prescriptions de rejet Arrêté du 22/06/2007				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50

Concentration sur effluent traité en prélèvement ponctuel :						
Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
15/07/2020	79	306	75	110	110	12
18/06/2019	96	379	140	110	110	13,3

Aucun bilan d'autosurveillance n'a été réalisé en 2020.

Les concentrations en DBO₅ enregistrées lors de prélèvements ponctuels par le SATESE sont supérieures aux norms de rejet. Toutefois, elles ne sont pas représentatives du traitement journalier des eaux usées par cette station.

⁽¹⁾ EH: unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Pour la station du bourg, les boues biologiques produites par la filière d'épuration sont stockées et séchées en surface des lits plantés de roseaux.

Pour la station de Mareuil, les boues primaires de la fosse à boues sont évacuées lors de vidanges trimestrielles.

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Sans objet.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	4 760	4 760
Participation aux frais de branchement	2 737	2 737

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012

TARIFS :		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
PART DE LA COLLECTIVITE			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	61,3 €	61,3 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	2,22 €/m ³	2,22 €/m ³
PART DU DELEGATAIRE			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	20,43 €	20,43 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 150 m ³	1,23 €/m ³	1,26 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 150 m ³	1,869 €/m ³	1,914 €/m ³
TAXES ET REDEVANCES			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,250 €/m ³	0,250 €/m ³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

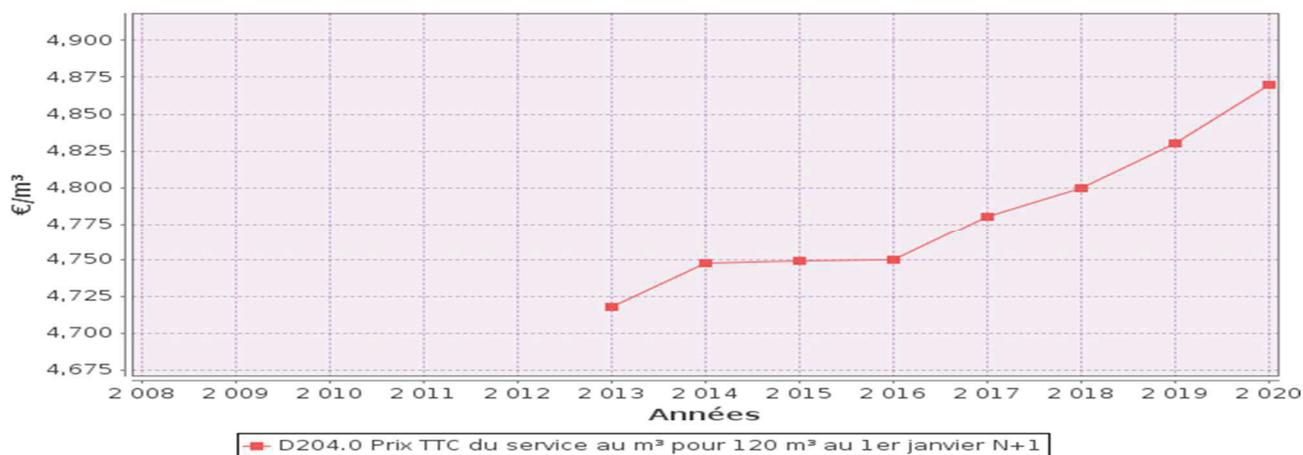
- Délibération du 07/02/2019 pour une non augmentation des tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 29/11/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 29/11/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FACTURE TYPE 120m ³ /an	Au 01/01/2020 en € :	Au 01/01/2021 en € :	Variation :
Part de la COLLECTIVITE			
Part fixe annuelle	61,30	61,30	0,00%
Part proportionnelle	266,40	266,40	0,00%
Montant HT de la facture	327,70	327,70	0,00%
Part du DELEGATAIRE			
Part fixe annuelle	21,39	21,91	2,43%
Part proportionnelle	147,60	151,20	2,44%
Montant HT de la facture	168,99	173,11	2,44%
TAXES ET REDEVANCES			
Redevance Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	30	30	0,00%
TVA (10%)	52,67	53,08	0,78%
Montant des taxes et redevances	82,67	83,08	0,50%
Total	579,36	583,89	0,78%
Prix TTC au m³	4,83	4,87	0,78%



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m ³	Prix au 01/01/2021 en €/m ³
PUJOLS-SUR-CIRON	4,83	4,87
BUDOS	5,22	5,27

Les relevés de consommation sont réalisés avec une fréquence : annuelle

La facturation (1 sur estimation, 1 au réel) est effectuée avec une fréquence : semestrielle

En 2021, un abonné « type 120m³/an » devra acquitter un montant de 583,89 € TTC, soit 500,81 € hors redevance et TVA.

La collectivité percevra un montant de 327,7 € (61,3 € pour la part fixe et 266,4 € pour la part proportionnelle), ce qui représente 56,12 % du montant TTC de la facture type 120 m³. Ce montant « Collectivité » couvre notamment les annuités d'emprunt liées aux investissements (réseaux, station d'épuration,...).

Le délégataire percevra un montant de 173,11 € (21,91 € pour la part fixe et 151,20 € pour la part proportionnelle), ce qui représente 29,65 % du montant TTC de la facture type 120 m³. Ce montant couvre les dépenses d'exploitation du service.

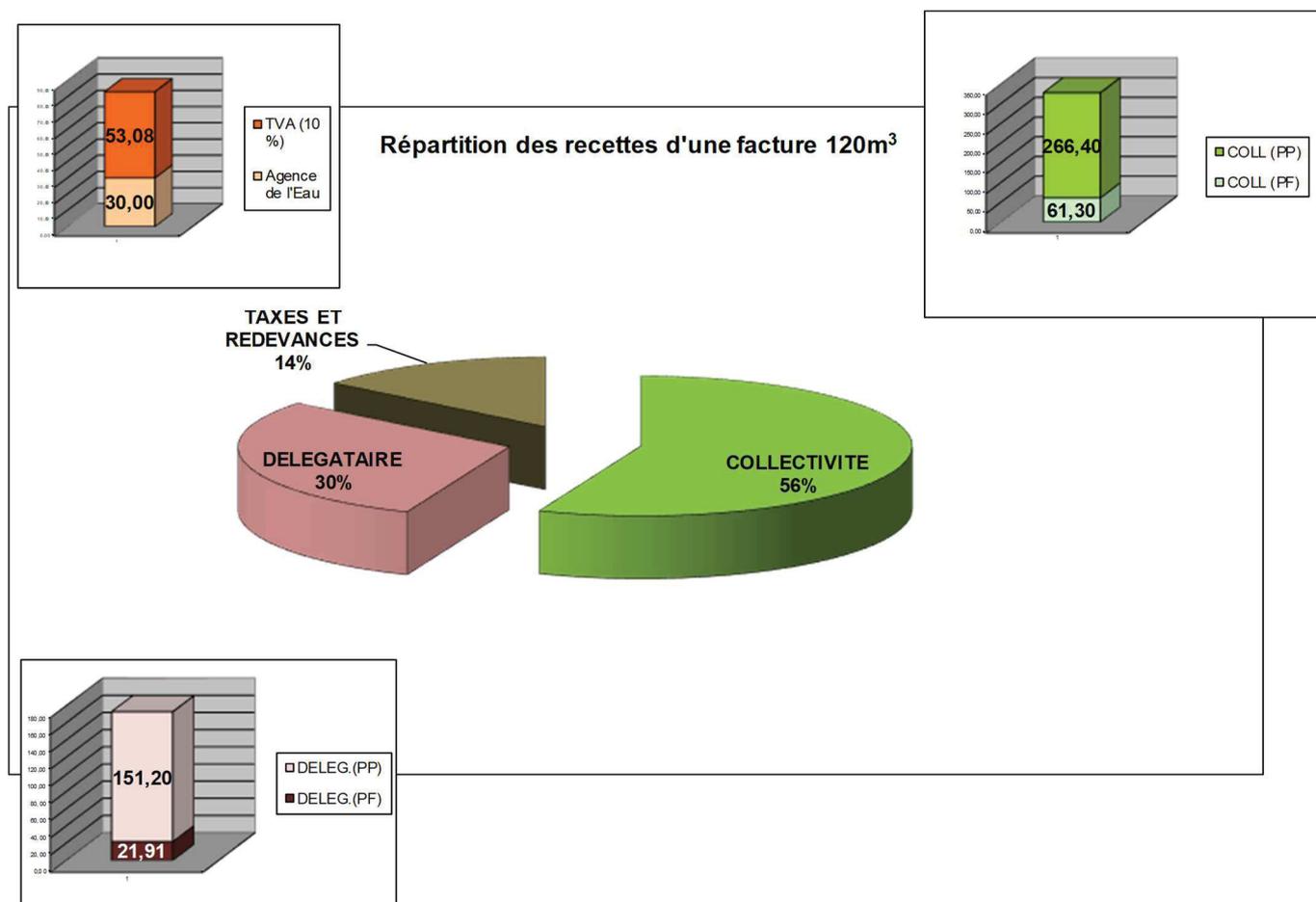
Les redevances et taxes représentent un montant de 83,08 €, soit 14,23 % du montant TTC de la facture type 120 m³.

Les parts fixes « Collectivité + Délégataire », d'un montant de 83,21 € (61,3 € pour la collectivité et 21,91 € pour le délégataire), représentent 16,62 % du montant HT de la facture. Cette proportion, inférieure à 30% et 40% pour les collectivités rurales, respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part fixe de la facture d'eau par rapport à la part proportionnelle au volume d'eau consommé.

L'évolution du prix entre 2020 et 2021 est liée à l'évolution des tarifs. Ceux de la collectivité sont restés inchangés, ceux du délégataire ont observés une hausse(*) de 2,44 %. En cascade, l'application de la TVA (10%) a augmenté de 0,78%.

La facture 2021 pour un foyer-type consommant 120m³ / an subit une augmentation de 0,78 %.

(*) le tarif du délégataire est révisé de manière annuelle selon une formule d'indexation prévue dans le contrat d'affermage.



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTES	EXERCICE 2018 (€)	EXERCICE 2019 (€)	EXERCICE 2020 (€)	VARIATION :
Redevance eaux usées usage domestique	30 967	40 813	39 519	-3,17%
TOTAL RECETTES FACTURATION COLLECTIVITE (A)	30 967	40 813	39 519	-3,17%
Recettes de raccordement (PFB / PAC)	53 372	80 920	51 705	-36,10%
Prime de l'Agence de l'Eau	1 849	1 658	0	-100,00%
Subvention d'exploitation	0	0	0	0,00%
TOTAL AUTRES RECETTES COLLECTIVITE	55 221	82 578	51 705	-37,39%
TOTAL RECETTES COLLECTIVITE :	86 188	123 391	91 224	-26,07%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

TYPE DE RECETTES	EXERCICE 2018 (€)	EXERCICE 2019 (€)	EXERCICE 2020 (€)	VARIATION :
Redevance eaux usées usage domestique	21 387	25 511	21 022	-17,60%
<i>(dont abonnements)</i>	3 499	3 726	4 095	9,90%
<i>(dont Part Variable)</i>	17 888	21 785	16 927	-22,30%
Redevance modernisation des réseaux	2 896	3 397	3 126	-7,98%
TOTAL RECETTES FACTURATION DELEGATAIRE (A)	24 283	28 908	24 148	-16,47%
Recettes liées aux travaux	-400	1 219	0	-100,00%
Produits accessoires	0	0	125	
TOTAL AUTRES RECETTES DELEGATAIRE	-400	1 219	125	-89,75%
TOTAL RECETTES DELEGATAIRE :	23 883	30 127	24 273	-19,43%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 63 666 € (69 721 au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 194 abonnés potentiels (98,89% pour 2019).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013).

	Nb points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL PARTIE A :	Max15		15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	100%	15
TOTAL PARTIE B :	Max30		30
TOTAL PARTIES A + B :	Max 45		45
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions	82%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	O : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	O : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL PARTIE C :	Max 75		63
TOTAL (indicateur P103.2B) PARTIE A + B + C)	120	-	108

De nouvelles modalités de calcul ont été définies, Elles s'appuient sur **la connaissance du patrimoine**,

à partir du plan des réseaux (partie A), de son inventaire (partie B) et sur l'état de connaissance des ouvrages (partie C).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessus est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Modalités d'obtention des points complémentaires :

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 108 pour l'exercice 2020 (108 pour 2019).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
Station d'épuration de MAREUIL	2,8	-	-
Station d'épuration du BOURG	17,9	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2019).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution organique reçue par la STEU	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
Station d'épuration de MAREUIL	2,8	-	-
Station d'épuration du BOURG	17,9	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2019).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution organique reçue par la STEU	Conformité en 2018 0 ou 100	Conformité en 2019 0 ou 100
Station d'épuration de MAREUIL	2,8	-	-
Station d'épuration du BOURG	17,9	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2019).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Cet indicateur n'a pas été mis en œuvre cette année.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	Report en 2020	117 500
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Extension du réseau de collecte (123 ml), rue des platanes et pose d'un poste de refoulement

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

En €	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû)	246 854	306 846
Montant remboursé durant l'exercice	en capital	15 615
	en intérêts	12 789

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 29 818 € (22 618 € en 2019).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Sans objet.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sans objet.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu **2** demandes d'abandon de créance et n'en a pas accordé.

Il n'y a pas eu d'abandon et/ou de versement à un fonds de solidarité, soit **0** €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	336	362
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	4,83	4,87
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,89%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	108	108
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	-	-
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2020

Station : PUJOLS SUR CIRON Bourg Code national : 0533343V002

Commune d'implantation : Pujols-sur-Ciron	Mise en service : février 2013
Capacité constructeur : 300 EH (18 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 45 m ³ /j
Type d'épuration : Filtres plantés de roseaux	Récépissé / Arrêté : 20/02/2017
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A. de BUDOS	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Filtres plantés	Filières boues : Stockage sur les lits
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : /
Commune(s) raccordée(s) : Une partie de Pujols-sur-Ciron	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 130 / 283 EH
Nom du milieu récepteur : ruisseau l'arec	Technicien référent : Philippe LAMARTINY

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

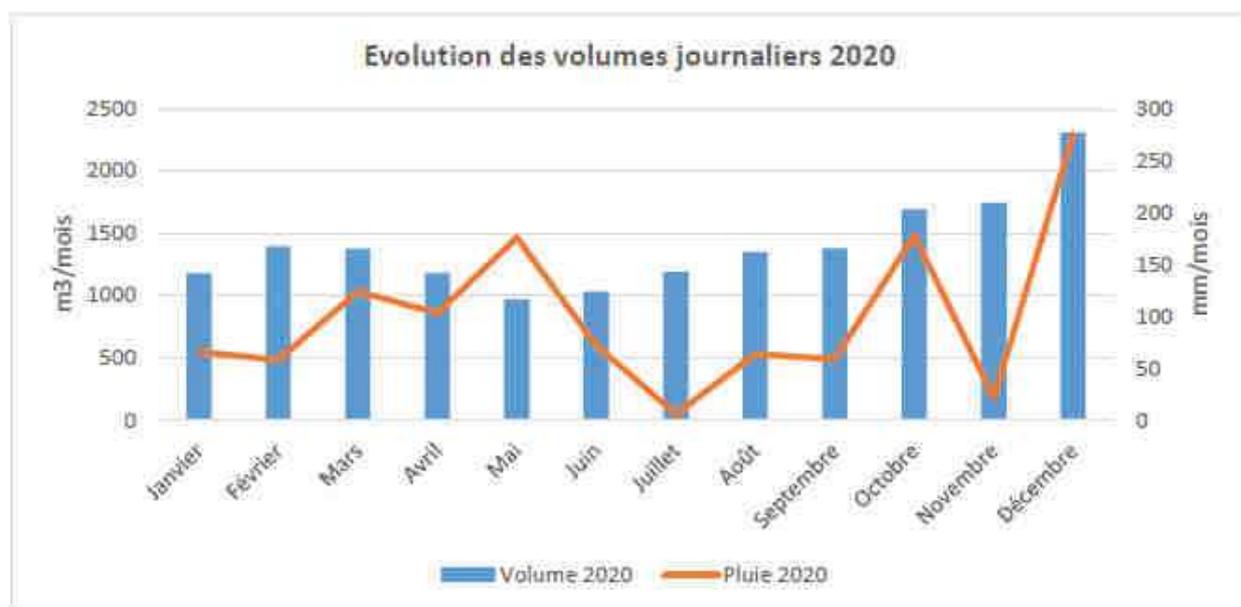
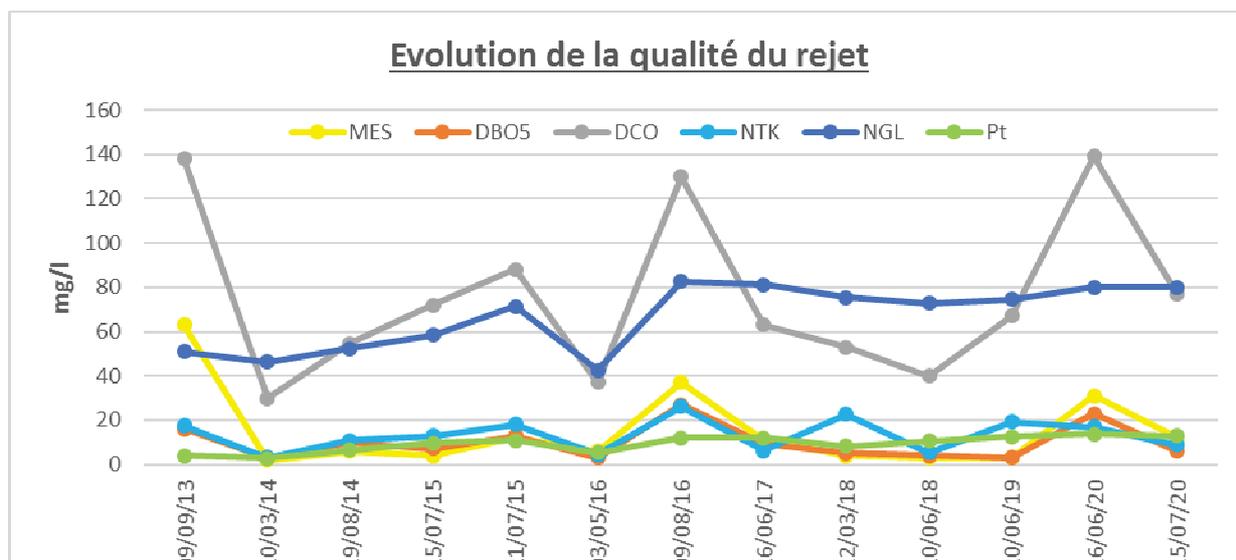
Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j		mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j
16/06	18,3	40,7	25,6	31	97,7	49,0	139	94,5	17,9	23	97,5	99,6	2,58	17	87,2	2,58	80,1	39,7	0,337	13,7	21,1	12	
Normes				35	90		125	75		35	80												

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
15/07	12	77	6	8,80	79,9	13
Normes	35	125	35			

Paramètres de fonctionnement :

Année	Energie kWh/an	Charge DBO ₅ entrante (kg/J)	Charge DCO entrante (kg/J)	Estimation volume annuel traité (m ³)
2014	/	7,7	21	
2015	1 181	1,4	3,5	
2016	1960	1,9	6,4	
2017	3218	/	/	
2018	5784	3,6	9,55	11 188
2019	8133	/	/	12 233
2020	7115	17,9	49,0	16 773



Les données pluviométriques sont issues de la station météorologique de Météo France la plus proche (Cadaujac).

Graphes issus du cahier de vie 2020 rédigé par Suez

Commentaires :

Système de collecte :

- Le réseau de collecte de la commune de Pujols-sur-Ciron comporte 194 abonnés soit 423 Equivalents Habitants répartis sur deux stations d'épuration : Pujols-sur-Ciron Bourg et Pujols-sur-Ciron Mareuil.
- Le nombre de raccordements sur la seule station du Bourg est estimé à 130 abonnés soit 283 EH : ce chiffre reste à confirmer ; il est donc demandé à l'exploitant de valider la répartition entre les deux stations, afin d'avoir une idée précise de la charge théorique reçue par chacune, d'autant que de nouveaux lotissements ont été construits ou sont en cours de construction. L'estimation théorique actuelle montre toutefois que la capacité nominale de la station est approchée.
- Le réseau de collecte est composé de 4 postes de relevage dont 3 sont équipés de la télégestion.

- Selon les estimations des volumes mensuels transmises par l'exploitant pour 2020, on constate une augmentation des volumes entrants en période hivernale : cela laisse supposer une sensibilité aux intrusions d'eaux parasites. En outre, l'exploitant indique que le volume moyen journalier entrant en 2020 est de 46 m³/j soit 102 % de la capacité nominale de la station : cette situation de surcharge hydraulique reste à confirmer.

Station d'épuration :

Aspect général :

- Les abords de la station sont correctement entretenus. Un faucardage des filtres est normalement réalisé annuellement.
- La butte où est implantée la bâchée d'alimentation des filtres 1^o étage était abîmée (pentes érodées et présence d'un terrier) : son état est à surveiller et sa réhabilitation à envisager, afin d'éviter une déstabilisation de l'ouvrage.

Prétraitement :

- Le dégrilleur manuel est bien entretenu ; les refus sont évacués avec les ordures ménagères.

Traitement :

- Le système de bâchées (chasse à clapet) alimentant le premier étage de filtration a été opérationnel en 2020 ; le compteur de bâchées est par contre inutilisable (l'affichage digital est illisible).
- Dans le premier étage de traitement, les roseaux sont très bien développés mais des plantes adventices sont poussées dans certaines zones (casier n°3 notamment) ; ces mauvaises herbes sont surtout visibles en automne / hiver ; les conditions d'alimentation, de répartition et d'infiltration des eaux sont correctes ; la couche de boues continue à se former normalement (faible hauteur pour l'instant).
- Le poste d'alimentation du deuxième étage est opérationnel (l'alternance entre les deux pompes est à surveiller, un décalage étant apparu en cours d'année).
- Dans le deuxième étage de traitement, les roseaux sont également bien développés au printemps/été ; comme l'année précédente, ils ont présenté un aspect jauni, signe d'un éventuel stress hydrique (pas de répercussions apparentes sur les repousses) ; les conditions d'alimentation, de répartition et d'infiltration des eaux sont également correctes. Sur cet étage, les mauvaises herbes sont très présentes et ont même colonisé les filtres en fin d'année (ronces, orties, teinturiers). Le faucardage annuel doit permettre d'éliminer au mieux ces végétaux et des solutions doivent être tentées pour limiter leur repousse (ennoyage des casiers si cela est techniquement possible, paillage de surface).
- Le poste de refoulement des eaux traitées fonctionne bien ; l'alternance entre les deux pompes s'est équilibrée en fin d'année (à surveiller). L'alarme Niveau Très Haut de l'ouvrage reste activée, sans raison apparente : à vérifier.

Qualité du rejet / Charge polluante :

- La qualité du rejet constatée lors du prélèvement ponctuel réalisé par le Satese est satisfaisante pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques et traduit un fonctionnement correct de la station.
- Par contre, la qualité du rejet évaluée lors du bilan autosurveillance de juin (1 mois avant la visite Satese) est moyenne : dépassement de la norme sur le paramètre DCO, concentrations en MES et DBO5 élevées.
- A noter que lors de ce bilan de pollution, les concentrations mesurées sur les eaux brutes sont également très élevées (anormalement) ; cela ne semble pas cohérent par rapport aux charges mesurées les années précédentes. Peut-être un impact de la pluviométrie importante le jour du bilan (?).

La collectivité réfléchit d'ores et déjà à l'extension de la capacité de traitement au regard du développement prévu de l'urbanisation.

Il est rappelé toutefois que l'unité actuelle ne présente aucun signe de saturation (peu de boues accumulées sur les filtres, taux de charge organique mesuré très inférieur à la valeur nominale hormis la valeur de 2020 qui semble surévaluée) : d'un point de vue technique, un agrandissement ne semble donc pas être urgent.

Autosurveillance :

- Un bilan de pollution doit être réalisé tous les 2 ans conformément à la réglementation.
- Celui-ci est réalisé par l'exploitant ou un sous-traitant : les eaux brutes sont prélevées dans la bache avec un appareil portable asservi à une mesure de niveau ; la station est équipée en sortie du 2° étage FPR d'un chenal de mesure avec déversoir triangulaire permettant une mesure débitmétrique et un prélèvement asservi à cette mesure.
- Un suivi physico-chimique du cours d'eau La Mouliasse est à réaliser 2 fois tous les 2 ans, en période de hautes eaux et de basses eaux, en amont et en aval du rejet : en 2020, deux campagnes de mesures physico-chimiques sur le cours d'eau ont été réalisées, ainsi qu'un suivi biologique. Les analyses démontrent l'absence d'impact du rejet de la station sur le milieu naturel.

		Campagne du 17/06/20		Campagne du 11/08/20	
		Amont rejet	Aval rejet	Amont rejet	Aval rejet
pH		7,7	7,7	7,6	7,5
Temp	°C	15,2	15,2	16,4	16,4
O2	mg/l O ₂	4,5	4,5	6,3	6,3
Sat O ₂	%	45	44	65	64
COD	mg/l	8,3	6,64	4,47	4,59
DCO	mg/l	21	20	20	22
DBO5	mg/l	0,9	0,6	0,5	0,5
MES	mg/l	2	2	2,1	2
NH4	mg/l	0,05	0,05	0,113	0,179
NO3	mg/l	7,42	9,96	10,1	10,3
NO2	mg/l	0,0635	0,0593	0,0521	0,0544
NK	mg/l	0,846	0,991	0,599	0,557
PO4	mg(PO4)/L	0,02	0,02	0,076	0,032
Pt	mg/l	0,022	0,027	0,032	0,019
Conductivité	mg/l	694	704	786	786
IBGN	Note			0,3654	0,413
	Etat			Moyen	Moyen

Tableau issu du cahier de vie 2020 Suez

Filière boues :

- Sans objet en 2020

Fonctionnement :	Réseau	Station	Autosurveillance	2020
------------------	--------	---------	------------------	------

Légende :	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
-----------	----------	-----	-------	----------	---------

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2020

Station : PUJOLS SUR CIRON Hameau de Mareuil

Code national : 0533343V003

Commune d'implantation : Pujols-sur-Ciron	Mise en service : février 2013
Capacité constructeur : 150 EH (9 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 23 m ³ /j
Type d'épuration : Filtre à sable	Récépissé / Arrêté : /
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A. de BUDOS	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Filtre biologique	Filières boues : /
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Une partie de Pujols sur Ciron	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 64 / 140 EH
Nom du milieu récepteur : Infiltration	Technicien référent : Philippe LAMARTINY

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Aucun bilan d'autosurveillance n'a été réalisé en 2020.

Pour rappel, résultats du dernier bilan effectué en 2015 :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Août 2015	9,6	43	2,9	120	57	7,2	324	53	2,8	100	63	31	0,80	93	-21	0,80	94	-22	0,081	9,6	-24
Norme										35											

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
15/07/2020	79	306	75	110	110	12
18/06/2019	96	379	140	110	110	13,3

Commentaires :

Système de collecte :

- Le réseau de collecte de la commune de Pujols-sur-Ciron comporte 194 abonnés soit 423 Equivalents Habitants répartis sur deux stations d'épuration : Pujols-sur-Ciron Bourg et Pujols-sur-Ciron Mareuil.
- Le nombre de raccordements sur la seule station de Mareuil est estimé à 64, soit 140 EH ; cette valeur reste à confirmer : il serait donc intéressant de connaître la répartition exacte des branchements entre les deux stations de Pujols-sur-Ciron.
- La sensibilité du réseau alimentant la station aux intrusions d'eaux parasites reste à définir, en utilisant par exemple le temps de marche du poste de refoulement (PR Mareuil équipé de télésurveillance).
- Le système de collecte de la station possède 2 postes de relevage des eaux usées.

Station d'épuration :

Aspect général :

- Les abords de la station sont correctement entretenus.

Prétraitement :

- Le dégrilleur manuel est correctement entretenu, sans accumulation excessive de déchets.

Traitement :

- La fosse toutes eaux fait l'objet d'une vidange en moyenne 3 fois par an ; il est conseillé de vérifier régulièrement la hauteur de boues dans l'ouvrage afin de déclencher un nettoyage complet (curage conseillé dès que le volume de boues occupe 50 % du volume total).
- Un décoloïdeur garni de pouzzolane est ensuite installé : il sert à piéger les matières en suspension en provenance de la fosse. L'état du surnageant est à vérifier régulièrement ; un entretien annuel est recommandé (aspiration du surnageant, vérification de l'état de la pouzzolane, nettoyage au jet d'eau...).
- Lors des deux visites annuelles du Satese, la bâche d'alimentation des filtres à sable présentait le même problème de fonctionnement : le clapet de fermeture de la chasse mobile n'était pas étanche, empêchant le remplissage de l'ouvrage ; les filtres à sable en aval étaient alors alimentés en continu ; en outre, en juillet, le clapet était resté grand ouvert. Cet ouvrage doit faire l'objet d'un suivi très régulier pour assurer une étanchéité parfaite de l'auget basculant et avoir un fonctionnement normal.
- Le compteur de bâchées est opérationnel (pas sollicité dans un mode de fonctionnement dégradé).
- L'alternance d'alimentation des deux filtres à sables se fait manuellement (ouverture / fermeture de clapets dans un ouvrage annexe).
- Au niveau des deux filtres à sables, un développement herbeux important est visible en surface : une tonte et un entretien régulier est à faire.
En outre, comme leur alimentation s'est fait en continu pendant a priori une période assez longue, une couche de boues s'est formée sur des zones préférentielles autour des points d'alimentation : une scarification de ces zones était à prévoir.

Qualité du rejet :

Des analyses ont été réalisées par le Satese en juillet 2020 à titre informatif sur un échantillon ponctuel d'effluents alimentant le système de bâchées (donc après la fosse toutes eaux et le décoloïdeur). Les résultats sont caractéristiques de ce type d'effluent en sortie de fosse pour les différents paramètres physico-chimiques, selon les données disponibles dans différentes publications.

Ils ne préjugent pas du potentiel épuratoire des filtres à sables, dernière étape de traitement.

L'efficacité globale pourrait être estimée à partir du suivi des piézomètres entourant la station (réalisation des analyses à confirmer).

Pour la réalisation de l'autosurveillance, la difficulté réside sur le prélèvement d'eaux traitées au regard du traitement final par infiltration complète.

Sur le cahier d'exploitation, il convient de noter la valeur du compteur de bâchées afin de suivre les conditions de fonctionnement de l'ouvrage.

Filière boues :

Il serait intéressant d'avoir le volume de boues primaires évacuées lors des curages de la fosse à boues.

Fonctionnement :	Réseau	Station	Autosurveillance	2020
------------------	--------	---------	------------------	------

Légende :	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
-----------	----------	-----	-------	----------	---------

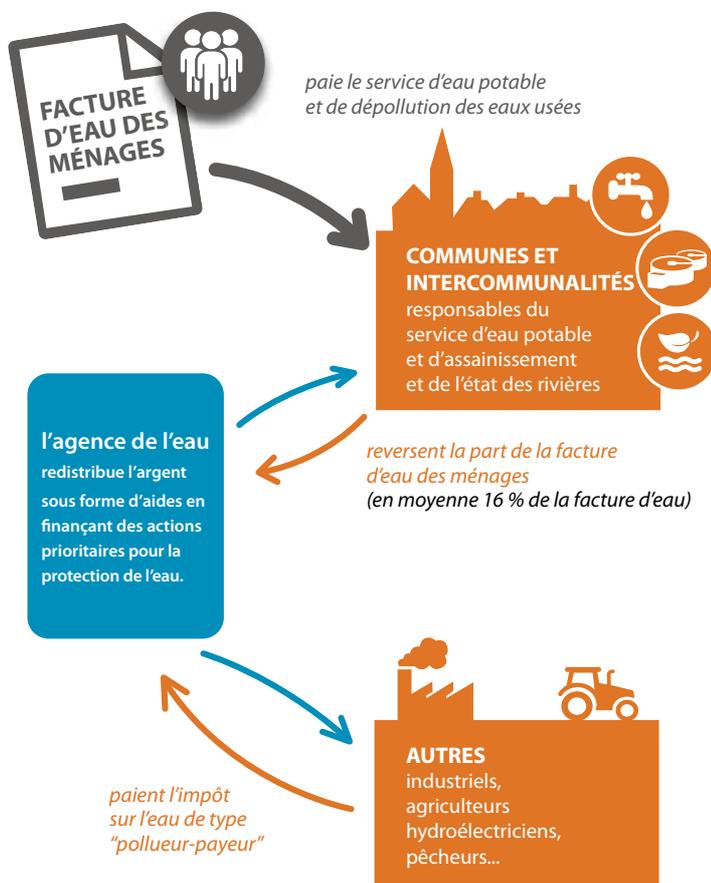
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

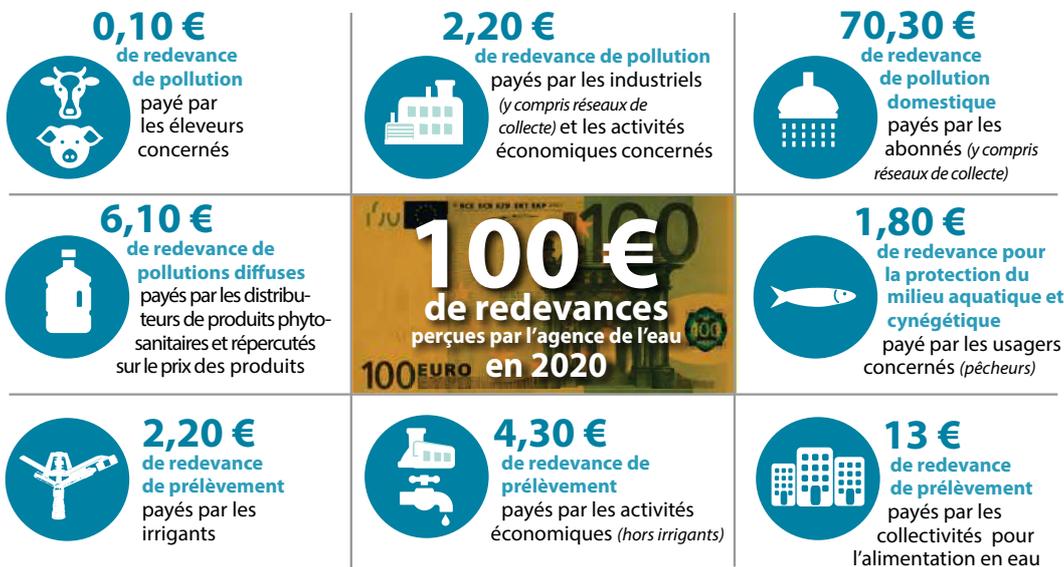
COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



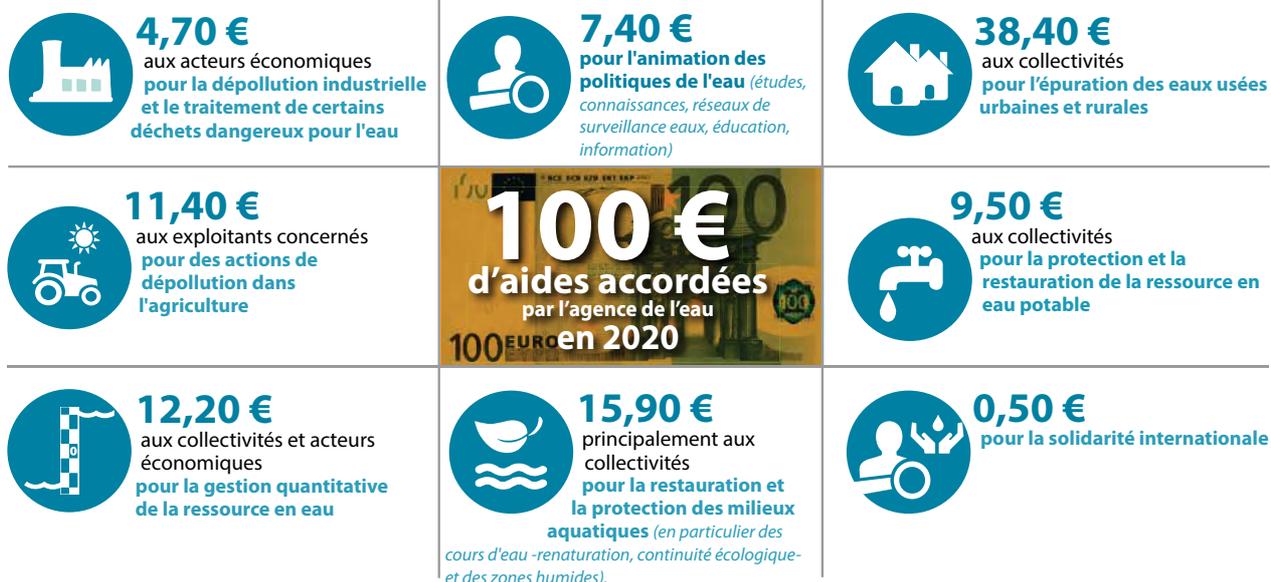
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable.

En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m³** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : **165** entreprises de peinture ont été mises en conformité. **371 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1^{ER} MARS

AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

Donnez votre avis sur

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

